



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMSC 2025-04-16

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : Convention de partenariat avec l'association Théâtre Durance
pour un spectacle de danse intitulé « Prélude » le mardi 27 mai 2025 –
Place de la mairie – Gare routière**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de représentation artistique gratuite de l'association Théâtre Durance, représentée par madame la directrice Elodie PRESLES devant avoir lieu – place de la mairie (gare routière) de la Ville de Sisteron le mardi 27 mai 2025 à 19 heures.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention pour établir le partenariat avec la commune de Sisteron.

D E C I D E

ARTICLE 1 : de signer une convention avec l'association Théâtre Durance représentée par madame Elodie PRESLES pour une représentation de danse le mardi 27 mai 2025 à 19 heures.

ARTICLE 2 : La représentation aura lieu place de la mairie (gare routière) et la mise à disposition de ce lieu est gratuite (de 12 heures à 23 heures). En cas d'intempéries, il peut être envisagé un repli à la salle de l'Alcazar si toutes les consignes de sécurité sont respectées.

ARTICLE 3 : La représentation de danse est payée par le Théâtre Durance.
La commune s'engage à offrir un pot convivial à l'issue du spectacle. La commune prend en charge les repas des artistes et de l'équipe logistique du Théâtre Durance le mardi 27 mai 2025 au soir soit 17 repas complets.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, madame la directrice de l'Association « Théâtre Durance » Elodie PRESLES.

Fait à SISTERON, le 21 mai 2025

Le Maire,
D. SPAGNOU